



**L'AAPPMA « La Truite Saumonée »
 et la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes
 vous souhaitent de passer d'agréables moments sur l'Estéron !**

Réglementation départementale de la pêche en 1^{ère} catégorie piscicole
 Nombre de prises autorisé : 6 par pêcheur et par jour - Truite AEC : 20 cm - Truite Fario : 23 cm
PERMIS DE PÊCHE OBLIGATOIRE - RENSEIGNEMENTS : 04 93 72 06 04

DECOUVREZ LE PARCOURS PÊCHE DE ROQUESTERON



**PARCOURS GRATUIT
 PERMIS DE PÊCHE OBLIGATOIRE**